



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

---

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR D'EURE-ET-LOIR

### **Compte-rendu de réunion du comité directeur du 17 octobre 2016**

#### **Membres du Comité**

Présents : Mme Thomassaint, Ms. Carré, Deschamps, François, Gérondeau, Guillon, Joseph, Leconte, Maréchal, Viandier.

Absents : M. Borghi.

#### **Présidents de clubs**

Présents : M. Gauchard

Représentés : M. Budelli

Excusés : M. Beauvais, Callot, Daulne.

La séance est ouverte vers 20h15

Monsieur Guillon salue les nouveaux élus et remercie pour la confiance qui lui a été accordée.

Il demande ensuite l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 7 octobre. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

On passe, ensuite, à l'ordre du jour :

#### **AG Ligue 2017**

C'est l'Eure-et-Loir qui est chargé de l'organiser l'an prochain.

Date retenue : 14 & 15 octobre 2017

Deux solutions sont à l'étude :

Reprendre l'EFAGRIR de Mignéres comme la dernière fois; c'est Daniel Leconte qui se charge de l'élaboration du devis

Organiser au Lycée agricole de Nermont, à Châteaudun; c'est Michel François qui étudie cette possibilité.

Le choix sera effectué avant la fin du mois en comparant les prestations.

Le Comité prend à sa charge le coût du petit déjeuner d'accueil et de l'apéritif précédant le repas.

Bien sûr, il faudra trouver des volontaires pour aider à l'organisation.

### **Fonctions au sein du CDTEL**

Rappel de la composition du bureau:

Président	Guy Guillon
Vice-Président	Jean-François Viandier
Secrétaire	Martine Thomassaint
Trésorier	Michel François
Responsable arbitrage	Jean-François Viandier
Responsable GES	Patrice Marin
Adjoint GES	Tristan Gérondeau
Direction sportive jeunes	Gil Maréchal
Récompenses	Martine Thomassaint & Jean-Pierre Deschamps
Site internet	Tristan Gérondeau
Relation presse	Daniel Leconte

### **Challenge Dalpont**

Le Président propose, pour cette année, Alban Maleplatte, pistolier de Châteauneuf; celui-ci est accepté à l'unanimité.

Il est décidé que le challenge Dalpont sera, désormais, attribué définitivement à chaque fin d'olympiade au club ayant eu le plus de réussite.

Il est rappelé que, chaque année, le gagnant reçoit un trophée.

En ce qui concerne le challenge Claude Lachaud, qui se joue au plus grand nombre de participants, on considère qu'il devient insuffisant pour tirer les niveaux vers le haut.

Gil Maréchal demande la création d'une "Coupe d'excellence" des écoles de tir, où le classement sera fait en additionnant les scores de chaque premier par catégories :

Poussin, Benjamin, Minime

Ainsi sera créée une émulation vers le haut niveau. Cette création est acceptée à l'unanimité.

Gil est chargé de proposer un calendrier des épreuves, sachant que le départemental EdT se tiendra le 29 avril, à Châteaudun.

## **Trésorerie**

Au 15 octobre, les avoirs du Comité sont les suivants :

Compte courant :	6 596,11 €
Livret A :	7 073,47 €

## **Récompenses**

Le budget attribué aux récompenses est de 800 à 1 000 €

Un supplément sera admis pour les nouveaux trophées qui s'ajouteront cette année.

Il est convenu que la cérémonie coûte trop cher et que presque personne ne se dérange.

Il est décidé que les récompenses "Jeunes" seront remises en juin, à l'occasion de la dernière compétition du Challenge Claude Lachaud.

Pour le reste, cela se fera lors de l'Assemblée Générale ou lors des championnats départementaux d'hiver, après l'AG de Ligue.

## **Site Web**

Le site actuel est obsolète

Tristan Gérondeau est volontaire pour la création d'un nouveau site, plus moderne.

Il reçoit l'ordinateur Lenovo qui avait été acheté pour la cible Sius et qui ne convient pas.

## **Matériel informatique**

Le Comité accepte la demande du Président pour l'achat d'un disque dur externe de sauvegarde et d'une souris.

## **Projets 2016 / 2017**

Guy Guillon ayant récupéré le patrimoine du Comité demande que l'on affecte les armes achetées dans la dernière olympiade.

Celles-ci seront prêtées aux clubs qui en demanderont l'usage.

Chaque club sera responsable du bon entretien du matériel et signera une convention de prêt.

Celle-ci sera valable un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les trois armes sont affectées comme suit :

La carabine Anschütz 1903 .22LR est affectée à	Lucé
La carabine Anschütz 8002 Pro est affectée à	Boutigny
La carabine Anschütz 8001 junior est affectée à	Châteaudun

Se pose ensuite la question de la ciblerie Sius 50m qui ne fonctionne pas avec le terminal PC et "Siuslane".

M. François fait lecture des propositions de M. Dandrey à ce sujet :

Il est pratiquement obligatoire d'utiliser le terminal Sius SA 941

Un terminal neuf coûte **1 610 €** mais le même, d'occasion, en retour de Rio, nous est offert à **916 €** plus l'imprimante gratuite (valeur **440 €**)

C'est cette solution qui est acceptée et la commande sera passée pour une installation fin janvier.

Une discussion s'engage sur l'intérêt d'une localisation plus centrale. Le Tir Dunois déclare qu'il ne s'oppose pas à un déplacement de celle-ci, rappelant qu'à l'époque, aucun club n'avait voulu en garantir l'accessibilité chaque week-end.

Ce point sera à rediscuter.

### **Statuts du CDTEL**

Nos statuts sont anciens, signés le 21 novembre 1994

La nouvelle édition rédigée par la Fédération, attendue depuis plusieurs années, devrait bientôt être disponible ?

Il serait souhaitable d'augmenter le nombre des membres, jusqu'à quinze ?

Pour cela, il faudra prévoir une AG extraordinaire, l'an prochain, avant l'AG ordinaire.

### **Questions diverses**

#### Machines Rikka

Nous n'avons presque plus de rouleaux de rechange

M. François communiquera à JF Viandier la marque et le type des rubans pour tenter d'en trouver l'équivalent sur internet

Le Président, rappelle aux clubs qui ne l'ont pas fait que l'envoi de leur compte rendu d'Assemblée Générale doit se faire rapidement, afin de mettre à jour le fichier CDTEL des responsables de club

Prochaine réunion : le lundi 9 janvier 2017

La séance est levée vers 22h00.

Le Président

**Guy Guillon**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Guillon', enclosed in a thin black rectangular border.

La secrétaire

**M. Thomassaint**